



Les Associations d'Aide aux Victimes sont composées de **professionnels formés**, notamment : accueillants, psychologues juristes et travailleurs sociaux. Ils sont spécialistes de la prise en charge globale des victimes, et ont une connaissance plurielle de toutes les conséquences des faits qu'elles ont subis. Elles les accompagnent en complémentarité avec les acteurs locaux.

Toutes les Associations France Victimes sont conventionnées par le ministère de la Justice.

La **Fédération France Victimes** regroupe **130 Associations** d'Aide aux Victimes sur tout le territoire français (métropole et Outre-Mer). Le réseau d'Aide aux Victimes compte **1 450 professionnels** et **320 000 personnes/an** sont accueillies dans plus de **850 lieux d'accueil**.

Retrouvez les services disponibles près de chez vous !

Découvrez l'application mobile

AIDEZ MOI !



@FranceVictimes

#VictimesPlusJamaisSeules

www.france-victimes.fr

RENCONTRER L'AVIM-RS FV10

Pour toute demande de rendez-vous et/ou d'informations : 03 25 73 78 78

Entretiens juridiques et psychologiques
Au siège social du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Permanences juridiques

Permanences juridiques à Troyes

- **Bureau d'Aide aux Victimes**, Tribunal Judiciaire
Les lundis, mercredis et jeudis, de 13h30 à 17h00

Permanences juridiques délocalisées

- **La Chapelle Saint-Luc** (*Espace Victor Hugo*)
- **Romilly-sur-Seine** (*Maison de la Justice et du Droit*)
- **Nogent-sur-Seine** (*Espace Eude Maccagno*)
- **Bar-sur-Aube** (*Espace France Services*)

Permanences psychologiques

- **Groupement de Gendarmerie**, Rosières-près-Troyes
Les lundis de 13h45 à 16h45 et mercredis de 09h00 à 12h00
- **Bureau d'Aide aux Victimes**, Tribunal Judiciaire
Le mardi de 13h30 à 17h00
- **Unité d'Accueil des Victimes**, Centre hospitalier de Troyes « Simone Veil » - *Uniquement sur réquisition*
Les jeudis à 09h00

Autres missions : Mandats Judiciaires

Administration ad-hoc - Médiation pénale –
Contrôle judiciaire socio-éducatif.

VICTIMES, PLUS JAMAIS SEULES

COMMENT VOUS FAIRE AIDER ?

LES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Un service gratuit et confidentiel

Un accompagnement de toutes les victimes au quotidien

Des professionnels formés



Association d'Aide aux Victimes, de Médiation et de Réinsertion Sociale

4 missions au service des victimes

- ✓ Accueil et écoute
- ✓ Information sur les droits
- ✓ Soutien psychologique
- ✓ Évaluation et accompagnement social

Les Associations d'Aide aux Victimes accompagnent toutes les victimes au quotidien, pour :

Vous écouter

Nos intervenants professionnels sont à votre écoute autant que nécessaire. Ils évaluent avec vous votre situation et ses répercussions sociales, administratives, psychologiques, judiciaires...

Vous informer

Nos juristes vous informent sur vos droits (dépôt de plainte, indemnisation...), comment les faire valoir, ainsi que sur les procédures auxquelles vous pourrez être confronté (expertise médicale, recouvrement de dommages et intérêts...).

L'objectif est que vous puissiez comprendre les différentes procédures afin de vous décider en toute connaissance de cause.

Vous accompagner

Nos psychologues vous permettent de mettre des mots sur vos émotions, de libérer votre parole, dans le cadre d'entretiens individuels, collectifs ou groupes de paroles. Ils vous informent sur les différentes prises en charge adaptées à votre situation.

Vous soutenir

Tous nos professionnels sont à vos côtés tout au long de votre parcours afin de faciliter votre réparation

Celle-ci peut passer par une démarche pénale, indemnitaire, psychologique, sociale ou restaurative.

Vous orienter

Nous vous orientons vers des professionnels spécialisés (associations, avocats, services sociaux, médecins, thérapeutes...) qui complètent votre prise en charge globale.

Une porte d'entrée nationale

France Victimes anime le numéro d'aide aux victimes pour une écoute et un accès privilégié aux associations locales.



Depuis l'étranger : +33 1 80 52 33 76
victimes@france-victimes.fr

Vous avez été victime ou témoin de violence, d'un vol ou de toute autre infraction ?

Vous êtes un proche de la victime ?

Vous ressentez les contrecoups de cet événement ?

Le Réseau France Victimes vient en aide à toutes les victimes

Les associations France Victimes s'adressent aux personnes qui s'estiment victimes d'une atteinte à la personne, d'une atteinte aux biens, d'un accident de la circulation, d'un acte terroriste, d'une catastrophe naturelle, d'un événement sériel (médicaments, sanitaires...).

Tous ces faits peuvent se produire dans un lieu quotidien ou inconnu, chez vous ou dans la rue, au travail, à l'école ou dans les transports, sur Internet... Et n'importe où ailleurs !

- Ne restez pas seul(e) ! -

AVIM-RS FRANCE VICTIMES 10

14, rue Jean-Louis Delaporte
10000 TROYES

Tél : **03.25.73.78.78**

Email : avim10@wanadoo.fr

Site web : www.avimrsfv10.fr

**Association agréée par le
ministère de la Justice**